

## **Les pays membres de l'Accord d'Agadir appellent au renforcement de leur groupement régional**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-02-2010 22:15:43

### **Maâzouz appelle les pays membres à oeuvrer pour le développement de la région arabe méditerranéenne**

**Les pays membres de l'Accord d'Agadir ont appelé, mercredi à Rabat, à renforcer leur groupement régional à travers une coopération industrielle et commerciale plus soutenue et élargie à même de faciliter leur intégration à l'espace euro-méditerranéen.**

A l'ouverture d'une réunion des ministres du Commerce extérieur des Etats membres, les quatre pays signataires de l'Accord (Maroc, Egypte, Jordanie et Tunisie) ont souligné l'importance de cette réunion de nature à promouvoir l'action commune qui ambitionne de booster le volume des échanges commerciaux et l'attractivité des investissements étrangers.

Ils ont également appelé à l'encouragement de l'intégration industrielle et commerciale et à l'incitation du secteur privé à tirer profit des opportunités offertes par l'Accord d'Agadir.

S'exprimant à cette occasion, le ministre du Commerce extérieur, M. Abdellatif Maâzouz a appelé les pays membres à oeuvrer de concert pour le développement économique de la région arabe méditerranéenne et le renforcement de la coopération interarabe.

M. Maâzouz a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de déployer davantage d'efforts dans le cadre des négociations avec l'Union européenne (UE) afin d'augmenter le soutien matériel et technique aux pays du sud de la Méditerranée, appelant les autres pays arabes à adhérer à l'Accord d'Agadir.

Pour sa part, le ministre tunisien du Commerce et de l'Artisanat, M. Réda Ben Mesbah a affirmé que cette réunion constitue une étape cruciale dans le processus de coopération en vue d'instaurer une zone arabe de libre-échange.

Après avoir rappelé les résultats encourageants de l'accord d'Agadir, M. Ben Mesbah a appelé à davantage de coordination des positions vis-à-vis des dossiers importants objet de négociations avec l'UE et dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

M. Ben Mesbah a également souligné l'importance de faire connaître le contenu de l'accord auprès des hommes d'affaires dans les quatre pays signataires et au sein de l'UE, pour tirer profit des avantages de la complémentarité et de l'intégration et promouvoir les investissements étrangers dans ces pays.

De son côté, le ministre égyptien du Commerce et de l'Industrie, M. Rachid Mohamed Rachid a émis l'espoir de voir la coopération économique et les échanges commerciaux entre les pays signataires de l'accord atteindre un niveau supérieur, plaidant pour que tous les secteurs de l'activité économique dans les quatre pays bénéficient de cet accord.

Le ministre égyptien a appelé à trouver une formule équilibrée dans le cadre des négociations avec l'UE, appelant d'autres pays à adhérer à cet accord de manière à élargir les bénéficiaires de ses avantages.

Le secrétaire général du ministère jordanien du Commerce et de l'Industrie, M. Mountassir al-Aqleh a indiqué que le secteur privé ne bénéficie suffisamment pas des avantages de l'accord d'Agadir, estimant que cette réunion est une opportunité pour connaître les attentes des opérateurs privés vis-à-vis des gouvernements des quatre pays de cet accord.

Par ailleurs, les pays membres de l'accord d'Agadir ont salué le travail de l'Unité technique de l'accord, depuis son entrée en vigueur il y a trois ans, et la signature du protocole d'accord technique sur la reconnaissance mutuelle des certificats de conformité.

A l'ordre du jour de cette réunion de deux jours, figurent notamment l'examen du bilan de la coopération commerciale bilatérale après environ trois ans de l'entrée en vigueur de l'Accord et des moyens de renforcer la complémentarité et l'intégration régionales entre les pays signataires et de drainer davantage d'investissements étrangers.

L'Accord d'Agadir, initiative de SM le Roi Mohammed VI, a été signé le 25 février 2004 à Rabat par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie et entré en vigueur le 27 mars 2007.

Le volume des échanges du Maroc avec les pays de l'Accord d'Agadir a atteint 6,84 milliards de dirhams en 2009, contre 6,5 milliards une année auparavant, soit 1,8 pc du total des échanges du Maroc avec l'étranger en 2009 (contre 1,3 pc en 2008).

Les principaux produits exportés par le Maroc vers les pays de l'Accord sont notamment les poissons en conserve, la pâte à papier, le plomb brut et les fils et câbles pour l'électricité, alors que les importations du Royaume sont essentiellement les huiles végétaux brutes, les dattes et le papier fini.

MAP